



FONDS COMMUN - PSFE

DECISION N° 000 1/D/MINFOF/UGFC-PSFE/CTP-MATCo/SPM/2025 DU 09 AVR 2025

PORANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE PASSE APRES APPEL D'OFFRES NATIONAL RESTREINT N°0261/AONR/UGFC/CSPM-PSFE/2024 DU 31 DECEMBRE 2024 POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES CHARGE DE REALISER L'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE EXTERNE DU FONDS COMMUN-PSFE POUR LES EXERCICES 2023-2024.

- C O P Y**
- VU la Constitution ;
 - VU le Décret n° 2005/099 du 06 avril 2005 portant organisation du Ministère des Forêts et de la Faune et ses textes modificatifs ;
 - VU le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
 - VU le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;
 - VU le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - VU l'Appel d'Offres National Restreint N°0261/AONR/UGFC/CSPM-PSFE/2024 du 31 décembre 2024 pour le recrutement d'un cabinet d'études chargé de réaliser l'audit financier et comptable externe du Fonds Commun-PSFE pour les exercices 2023-2024 ;
 - VU la proposition d'attribution n°001/CSPM/FC-PSFE/SEC du 07 avril 2025.

LE COORDONNATEUR DU FONDS COMMUN-PSFE DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-dessous représenté, est déclaré adjudicataire de la Lettre Commande relative au recrutement d'un cabinet d'études chargé de réaliser l'audit financier et comptable externe du Fonds Commun-PSFE pour les exercices 2023-2024 pour les montant et délais suivants :

FINANCEMENT	SOUMISSIONNAIRE	MONTANT FCFA TTC	DELAIS
Budget du Fonds Commun-PSFE, Exercice 2024, Imputation : 7.2.5.1.0	ARC AUDIT & CONSULTING Tel : (+237) 222 21 36 31 BP : 6297 Yaoundé	Quinze millions sept cent sept cent quatre vingt quatorze mille six cent soixante-trois (15 794 663)	30 jours

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Yaoundé, le 09 AVR 2025

LE COORDONNATEUR DU FONDS COMMUN-PSFE

